

Sécurité et organisation des secours

En tant qu'organisateur, vous êtes soumis à une obligation générale de sécurité à l'égard des participants. Vous devez être conscient de cette responsabilité et déployer les meilleurs efforts pour atteindre cet objectif (obligation de moyens).

Les règles de sécurité de notre Fédération :

Concernant les manifestations sportives, les règles de sécurité sont définies par les fédérations délégataires. Pour la randonnée pédestre, la FFRandonnée a établi le tableau suivant :

Nombre de participants	Personnels	Moyens matériels
Moins de 500	1 secouriste PSC1 ou 1 animateur breveté fédéral	- trousse de premiers secours - moyens de communication - tél. mobile ou emplacement de tél. fixe - n° de secours : 15-18-112 - n° des organisateurs
Plus de 500 Moins de 2 000	2 secouristes PSC1 ou 2 animateurs titulaires du brevet fédéral	- idem ci-dessus - 1 tente ou abri aménagé
Plus de 2 000	1 association agréée de secourisme ou 2 secouristes titulaires d'un certificat de formation aux premiers secours en équipe	- idem ci-dessus - 1 structure mobile ou fixe aménagée pour les soins

Pensez d'abord à la prévention !

Il est possible d'anticiper sur plusieurs risques par quelques actions simples de prévention prises avant la randonnée. Voici quelques exemples concrets :

- en cas de traversée de routes, indiquez aux automobilistes le passage de randonneurs par des accompagnants avec des gilets fluo pour les randos animées. Pour des randos en liberté, implantez des panneaux « attention marcheurs »,
- en période de chasse, prenez contact avec les chasseurs de votre secteur (ou leur fédération) pour éviter de faire passer votre randonnée en pleine battue,
- pour les randos en liberté, rappelez sur la feuille de route quelques conseils élémentaires en matière de sécurité (prudence vers les routes, respect du code de la route, surveillance des jeunes enfants, chiens tenus en laisse, etc.) et les numéros de téléphones utiles (secours et organisateurs, si possible de mobile pour que les malentendants et muets puissent communiquer par SMS en cas de besoin).

randograndpublic@ffrandonnee.fr





Sécurité et organisation des secours :

- toujours pour les randos en liberté, il est indispensable de vérifier les parcours juste avant le passage des premiers marcheurs : continuité des itinéraires ainsi que l'état du balisage et de la signalétique (prévoir matériel pour, si besoin, remplacer ou renforcer le balisage et la signalétique). L'expérience montre que les randos en liberté peuvent être victimes d'actions ponctuelles de débalisage.
- pensez à consulter le bulletin Météo à l'avance et à prévoir des itinéraires de repli en cas de phénomènes météorologiques susceptibles de mettre en danger les participants (orages localisés, montée soudaine des eaux, etc.).

Que faire en cas d'accident ?

En règle générale, en cas d'accident ou de malaise sérieux sur une manifestation, les randonneurs témoins vont prévenir les premiers membres de l'organisation rencontrés qui devront être en mesure de transmettre rapidement l'information à l'organisateur.

Un dispositif de communication (même simple à partir de téléphones portables) doit donc être mis en place et vérifié avant la manifestation (pour les portables, testez la couverture du réseau). Pour les randos en liberté, l'idéal est de pouvoir disposer d'un téléphone fixe ou mobile à chaque ravitaillement. Pour les randos animées, une partie des accompagnants devra être équipée d'un dispositif de communication. Pour les groupes les plus nombreux, pensez à répartir ces accompagnants sur l'ensemble du groupe.

L'organisateur doit aussi être en mesure de passer un message d'alerte adapté aux secours. Celui-ci doit être aussi précis que possible. Il ne faut jamais oublier que le service de secours n'a aucune idée de ce qui se passe près de vous. Les moyens de secours qui seront envoyés dépendent donc de ce que vous allez dire. Pour se faire entendre, il est important de parler clairement et calmement.

L'encart ci-dessous rappelle le contenu du message d'alerte (à indiquer si possible dans l'ordre).

Composez le 112, le 15 ou le 18

- 1/ identifiez-vous et donnez votre numéro de téléphone (pour être rappelé)
- 2/ indiquez le lieu précis de l'accident et son accès
- 3/ donnez la nature et l'heure de l'accident
- 4/ précisez le nombre et l'état apparent des victimes
- 5/ indiquez les premières mesures de secours réalisées
- 6/ précisez s'il y a des risques persistants
- 7/ ne raccrochez pas le premier, attendez les instructions du service de secours

NB : il existe des fiches toutes prêtes qui peuvent être distribuées à chaque ravitaillement ou aux accompagnants.

Et en cas de petits bobos ou de grande fatigue ?

Pour les randonnées difficiles, en particulier les randos au long cours, un véhicule peut être prévu pour récupérer les marcheurs trop fatigués ou indisposés (ampoules, blessures légères). Dans ce cas, il convient de vérifier que l'assurance du véhicule comprend le transport de tierces personnes.

Pour toutes les randonnées, la présence d'une ou plusieurs trousse de premiers secours permettra de faire face aux petits bobos. Attention, cette trousse doit se limiter uniquement au traitement des petites blessures (pas de médicament) et être à disposition d'une personne habituée à son utilisation (dans l'idéal un secouriste titulaire du PSC1 ou un animateur breveté fédéral).